

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Grades de produits: Mélange synthétique 5W-20, 5W-30, 10W-30 ; huile moteur conventionnelle 5W-20, 5W-30, 10W-30, 10W-40, 20W-50 ; SAE 30, SAE 40, SAE 10, SAE 20 ; huile pour motocyclette 4 temps 10W-40, 20W-50 ; huile semi-synthétique 10W-30, 10W-40, 20W-50, 5W-30 ;

Synonymes: Huile à moteur

1.2. Utilisation prévue du produit

Huile de moteur.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

Custom Plus Inc.

PO Box 530

Roseland, LA 70456

985-748-8214

www.smittysinc.net

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-US)

Non classifié

Texte intégral des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments sur l'étiquette

Étiquetage SGH-US

Pictogrammes de danger (SGH-US) : Non classifié

Mot d'ordre (GHS-US) :

Mentions de danger (GHS-US) : Aucune requise

Conseils de prudence (SGH-US) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres risques

Le mélange est composé de substances capables de produire un risque d'aspiration. L'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique (liquide dans les poumons), des lésions pulmonaires graves, une insuffisance respiratoire, voire la mort.

2.4. Toxicité aiguë inconnue(GHS-US)

Aucune partie du mélange n'est constituée d'ingrédient(s) dont la toxicité inconnue est élevée.



SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
Distillats de pétrole, déparaffinés au solvant	(CAS No) 64742-65-0	75.75 – 95, 64 - 85	Non classifié
paraffinique lourd, distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité	(CAS No) 64742-54-7	0 – 11, 10 - 17	Non classifié
Huiles de paraffine *	(CAS No) 8012-95-1	0 - 0.1, 0.1- 1, 1 - 5	Non classifié
Acide phosphorodithioïque, esters de O,O-di-C1-14-alkyle, sels de zinc	(CAS No) 68649-42-3	0.45 - 0.891	Chronique aquatique 3, H402

* L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de la composition n'ont pas été divulgués en tant que secret commercial au sens de la norme OSHA Hazard Communication Standard [29 CFR 1910.1200].

*Plus d'une des gammes de concentration prescrites par le Règlement sur les produits contrôlés a été utilisée lorsque nécessaire, en raison de la variation de la composition.

~Texte intégral des phrases H : voir section 16

SECTION 4: LES PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Général: Ne donnez jamais rien par voie orale à une personne inconsciente. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin (montrez-lui l'étiquette si possible).

Inhalation: Transporter à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Arroser la zone affectée avec de l'eau ou du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux: Rincez prudemment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion: Ne PAS provoquer de vomissement. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Général: Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Inhalation: Une surexposition peut être irritante pour le système respiratoire.

Contact avec la peau: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Symptômes chroniques: Aucun effet significatif ou danger critique connu.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utilisez des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.

Moyen d'extinction inapproprié: N'utilisez pas de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Non inflammable mais favorise la combustion.

Risque d'explosion: Ce produit n'est pas explosif.

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



Réactivité: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution Incendie: Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utilisez de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, peut produire des fumées, de la fumée, des oxydes de carbone et des hydrocarbures.

Autres informations: Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Référence à d'autres sections

Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REDEVANCES ACCIDENTELLES

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeur, brouillard, spray).

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement de protection: Utilisez les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection: Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence: Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Les déversements doivent être contenus par des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Pour plus d'informations, se référer à la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Dangers supplémentaires lors du traitement: Toute utilisation proposée de ce produit dans des processus à température élevée doit être évaluée de manière approfondie afin de s'assurer que des conditions de fonctionnement sûres sont établies et maintenues. Pratiquez un bon entretien ménager - les déversements peuvent être glissants sur des surfaces lisses, qu'elles soient humides ou sèches.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail.

7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Se conformer aux règlements applicables.

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver/stocker à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



Paraffin oils (8012-95-1)		
ÉTATS-UNIS ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (à l'exclusion des fluides d'usinage des métaux, fraction inhalable hautement et sévèrement raffinée)
ÉTATS-UNIS ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non classifiable en tant que cancérogène humain hautement et sévèrement raffiné, Cancérogène humain suspecté hautement et sévèrement raffiné.
ÉTATS-UNIS OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
ÉTATS-UNIS NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
ÉTATS-UNIS NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	10 mg/m ³
ÉTATS-UNIS IDLH	US IDLH (mg/m ³)	2500 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	0.2 mg/m ³ (légèrement raffiné) 1 mg/m ³ (fortement raffiné)
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (à l'exclusion des fluides d'usinage des métaux, fraction inhalable hautement et sévèrement raffinée)
Nouveau Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouveau Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (tel qu'échantillonné par une méthode qui ne collecte pas de vapeur)
Terre-Neuve et Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (à l'exclusion des fluides de travail des métaux, fraction hautement et sévèrement raffinée inhalable)
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (à l'exclusion des fluides d'usinage des métaux, fraction inhalable hautement et sévèrement raffinée)
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (purs, hautement et sévèrement raffinés, à l'exclusion des fluides de travail des métaux - inhalables)
Île du Prince Edward	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (à l'exclusion des fluides d'usinage des métaux, fraction inhalable hautement et sévèrement raffinée)
Québec	VECD (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brume)
Québec	VEMP (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brume)
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Veillez à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Aération insuffisante : porter un masque de protection respiratoire.



Matériaux pour les vêtements de protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains: Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps: Porter des vêtements de protection appropriés.

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



Protection des voies respiratoires : Utilisez un respirateur ou un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle établies.

Contrôle de l'exposition environnementale: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambre
Odeur	: Léger hydrocarbure
Seuil de l'odeur	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point d'ébullition	: 280 °C (536 °F)
Point d'éclair	: 400 °C (COC) (752 °F)
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité spécifique	: 0.85
Solubilité	: Négligeable
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Viscosité cinématique	: 50 mm ² /s @ 40 °C
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif

Données relatives à l'explosion - Sensibilité à l'impact mécanique : Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique.

Données sur les explosions - Sensibilité aux décharges statiques : Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à une décharge statique.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:** Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter:** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matériaux incompatibles, et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matériaux incompatibles:** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux:** La décomposition thermique génère : des oxydes de carbone (CO, CO₂).
Hydrocarbures.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë: Non classé

Données sur la DL50 et la CL50: Non disponible

Corrosion/irritation de la peau : Non classé

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



Dommage/irritation des yeux : Non classé

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Risque d'inhalation : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : Une surexposition peut être irritante pour le système respiratoire.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/traumatismes après contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/traumatismes après ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Non classifié

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la LD50 et la LC50:

Huiles de paraffine (8012-95-1)	
CL50 (inhalation, rat)	2062 ppm/4h
ATE US (gaz)	2,062.00 ppmV/4h
Paraffinique lourd, Distillats de pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
DL50 (orale, rat)	> 2000 mg/kg
DL50 (cutanée, lapin)	> 2 g/kg
Distillats de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
DL50 (orale, rat)	> 5000 mg/kg
DL50 (cutanée, lapin)	> 5 g/kg
Huiles de paraffine (8012-95-1)	
Groupe du IARC	1

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Toxique pour la vie aquatique.

Acide phosphorodithioïque, esters de O,O-di-C1-14-alkyle, sels de zinc (68649-42-3)	
LC50 Poisson 1	1.0 - 5.0 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
EC50 Daphnie 1	1 - 1.5 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnie magna)
LC 50 Poisson 2	10.0 - 35.0 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [semi-statique])
Distillats de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
EC50 Daphnie 1	> 1000 mg/L (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnie magna)
LC50 Poisson1	> 5000 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss)
Distillats pétroliers paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)	
LC50 Poisson 1	> 5000 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss)
EC50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradation

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter le déversement dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées: Ne pas jeter dans les égouts ; éliminer ce produit et son récipient de manière sûre. Ne pas vider dans les égouts. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

SECTION 14: INFORMATION SUR LE TRANSPORT

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 14.1. Conformément à DOT | Non réglementé pour le transport |
| 14.2. Conformément à IMDG | Non réglementé pour le transport |
| 14.3. Conformément à IATA | Non réglementé pour le transport |
| 14.4. Conformément à TDG | Non réglementé pour le transport |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

Classes de danger SARA Section 311/312	Danger retardé (chronique) pour la santé
--	--

15.2. Réglementation des États américains

Huiles de paraffine (8012-95-1)
É.U. - Massachusetts - Liste des droits à connaître
É.U. - New Jersey - Droit de savoir Liste des substances dangereuses
É.U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Droit de savoir)

15.3. Réglementation canadienne

Classification SIMDUT	Non classifié
Acide phosphorodithioïque, esters de O,O-di-C1-14-alkyle, sels de zinc (68649-42-3)	
Inscrit sur la liste intérieure des substances (LIS) du Canada.	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Subdivision B - Matière toxique provoquant d'autres effets toxiques
Huiles de paraffine (8012-95-1)	
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Inscrit sur la LID (Liste de divulgation des ingrédients) canadienne	
Concentration de l'LID : 1 %.	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 Subdivision A - Matière très toxique provoquant d'autres effets toxiques
Distillats de pétrole, déparaffinés au solvant (64742-65-0)	
Inscrit sur la liste intérieure des substances (LIS) du Canada.	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
Distillats pétroliers paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)	
Inscrit sur la liste intérieure des substances (LIS) du Canada.	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par le RPC.

SECTION 16: D'AUTRES INFORMATIONS, NOTAMMENT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

- | | |
|---|--|
| Date de révision | : 06/11/2015 |
| Autres informations | : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA |
| Phrases du texte intégral du GHS : | Norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200. |

H402	Nocif pour la vie aquatique.
------	------------------------------

Custom Plus® Huile de moteur PCMO

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral / Vol. 77, n° 58 / Le lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements

Version: PCMO.001



P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Partie responsable de la préparation de ce document

Smitty's Supply Inc.

PO Box 530

Roseland, LA 70456

985-748-8214

www.smittysinc.net

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

Amérique du Nord SGH US 2012 & WHMIS 2